



HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 04 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Max FABRE ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ;

Ayant donné pouvoir : Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Béatrice FALCOU à Marie José FOUQUET ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ

Étaient absents : Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Catherine LISTER ; Benoît MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Alain TESSIER ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.04.04/050

Objet : Budget primitif annexe 2024 – Déchets

**VU** l'article L. 2312-1 du CGCT indiquant que « le budget de l'intercommunalité est proposé par le président et voté par le conseil communautaire » ;

**VU** l'article L 2121-17 du CGCT indiquant que le Conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux dispose d'un budget annexe Déchets sous la forme d'un Service Public à caractère Industriel et Commercial ;

**CONSIDERANT** qu'après explication et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Adopte** le Budget Primitif Annexe Déchets 2024 comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
 034-200066348-20240404-D0502024-BF  
 Date de télétransmission : 09/04/2024  
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2024	Chapitres	Libellés	BP 2024
002	Déficit de fonctionnement	- €	002	Excédent de fonctionnement	190 924,49 €
011	Charges à caractère général	1 561 097,60 €	013	Atténuation de charges	15 000,00 €
012	Frais de personnel	953 415,01 €	042	Op. d'ordre de transfert et	87 435,43 €
014	Atténuation des produits	- €	70	Produits du domaine	2 485 372,00 €
023	Virement section d'investissement		73	Impôts et taxes	- €
042	Op. d'ordre de transfert et	239 868,73 €	74	Dotations et subventions	43 332,00 €
65	Autres charges de gestion	65 336,00 €	75	Autres produits de gestion	6 029,42 €
66	Charges financières	- €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	77	Produits exceptionnels	12 100,00 €
68	Dotations provisions	17,00 €	78	Provisions	4 541,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 844 734,34 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 844 734,34 €</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2024	Chapitres	Libellés	BP 2024
001	Déficit d'investissement		001	Excédent d'investissement	412 553,81 €
040	Opé. d'ordre de transferts	87 435,43 €	040	Opé. d'ordre de transferts	239 868,73 €
041	Opé. Patrimoniales	1 284,00 €	041	Opé. Patrimoniales	1 284,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	021	Virement section de fonctionnement	
20	Immos incorporelles (sauf	- €	10	Dotations , fonds divers, r	416 905,19 €
204	Subv. D'équipements vers	- €	13	Subv d'inv transférables e	663 342,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 932 934,02 €	16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €
23	Immobilisations en cours	- €	27	Autres groupements	- €
4581	Opérations sous mandat	- €	4582	Opérations sous mandat	- €
020	Dépenses imprévues	212 300,28 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 233 953,73 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 233 953,73 €</b>

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)